

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

Cette fiche technique a été rédigée avec l'aide de FAIR[e], de E-Graine et de Artisans du Monde.

Les principes transversaux ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

Les alternatives ont besoin de citoyennes et citoyens conscients et informés pour se développer.

Pour agir, il faut avant tout comprendre : pourquoi faut-il changer nos habitudes de consommation, déplacements, etc., individuellement mais surtout collectivement ?

Au-delà des communications alarmistes sur l'urgence de changer de modèle, l'éducation et la sensibilisation aux transitions citoyennes doit permettre à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, dans son cadre professionnel comme personnel, de développer un esprit critique, d'analyser les mécanismes qui engendrent les inégalités et la destruction de l'environnement, de connaître les alternatives pour s'y engager de manière éclairée et durable.

L'éducation et la formation à ces thématiques pour les collectivités territoriales et les collectifs locaux sont des leviers essentiels pour favoriser cette prise de conscience citoyenne et encourager à l'action locale sur les transitions. Pour porter les mesures du Pacte pour la Transition, ils doivent être conscients des enjeux et savoir les porter auprès du grand public et des acteurs du territoire.

Ainsi, afin que ces mesures soient au cœur de l'action de la commune et s'inscrivent dans la durée, il est important de:

→ **S'appuyer sur le tissu associatif local, notamment en renforçant les actions d'éducation populaire sur les thèmes liés à la transitions déjà mis en place :**

Les associations sont des alliés locaux pour le développement du Pacte pour la Transition. Elles regroupent des citoyen·nes déjà mobilisé·es sur le sujet et sont des démultiplicateurs. Il est important de pouvoir identifier ces acteurs et les accompagner dans leurs actions d'éducation aux transitions.

Cela peut notamment passer par un appui financier et accompagnement des associations locales du territoire impliqués dans les transitions pour leurs actions d'éducation et de sensibilisation des habitant-es, notamment à l'occasion d'évènements mobilisateurs (Fête des possibles, Festisol, mois de l'ESS...) ou pour créer et animer des lieux de rencontres et d'échanges de savoirs.

→ **Sensibiliser les habitant-es via des événements grand public**

La collectivité, en partenariat avec les associations et acteurs économiques du territoire peut organiser ou encourager l'organisation d'évènements de sensibilisation sur les transitions :

- En s'appuyant sur les mobilisations nationales existantes, comme la Fête des Possibles en septembre, temps fort des acteurs de la transition.
- Par la projection de films et documentaires sur les transitions au sein du cinéma municipal ou équivalent, notamment à l'occasion de festival de films dédiés (par exemple le Festival AlimenTerre sur les transitions agricoles). En facilitant l'organisation de rencontres publiques régulières, afin que les habitant-es appréhendent l'actualité de façon collective et plus approfondie (locale ou nationale, sur base d'un film, d'un article, etc.)
- En réalisant des campagne de promotion, sur différents formats, sur toute l'année, des alternatives accessibles. Il est aussi possible d'impliquer le grand public (les jeunes, les familles...) dans des actions de sensibilisation, afin "d'expérimenter pour comprendre" : organiser des défis familles zéro déchets, organiser un conseil des jeunes ou développer un budget participatif, mettre en place des campagnes génération équitable...
- La sensibilisation du grand public passe également par l'exemplarité de la commune en matière de transitions (voire les mesures 1 à 4). En étant exemplaire dans ses choix et en valorisant ces pratiques, la commune montre ce qu'il est possible de faire aux habitant-es, et a un impact beaucoup plus important que ceux et celles-ci de manière individuelle.

-> Sensibiliser les jeunes (en commençant par les publics scolaires dont la collectivité a la responsabilité, les enfants accueilli-es dans les centres de loisirs)

- Les communes ont la charge, dans les écoles publiques sur leur territoire, des locaux, de leur équipement et entretien, de la restauration, et elles gèrent les personnels non enseignants. Elles peuvent aussi organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école, et ont une compétence facultative en matière d'accueil des jeunes enfants.
- La commune a donc deux leviers d'action complémentaires : l'un est d'agir directement sur la sensibilisation sur le temps hors-scolaire dont elle a la responsabilité et dans la mesure du possible en cohérence avec les activités scolaires ; l'autre est d'agir sur le bâtiment "école" car les enfants seront plus réceptifs à de la sensibilisation si celle-ci s'accompagne d'actes concrets dans leur école (voir par exemple la mesure 7 sur la restauration collective ou la mesure 4 sur les logiciels libres).
- Concernant les actions de sensibilisation des scolaires, la commune peut concrètement : attribuer une partie du budget éducation à la sensibilisation dans les écoles, et former les animateur-trices des centres de loisirs sur les transitions. Elle peut aussi faire des dotations d'outils pédagogiques aux établissements scolaires, bibliothèques et médiathèques du territoire sur les transitions (par exemple les outils d'artisansdumonde.org, de www.comprendrepouragir.org, et ceux proposés par Canopé (réseau sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale) adaptés aux collectivités <http://www.petitsateliers.fr/eds/> .
- Il est aussi possible de favoriser la mise en place de projets à l'échelle de l'établissement en s'appuyant sur des dispositifs existants (Démarche É3D (Établissements en Démarche de Développement Durable - impulsé par l'Éducation Nationale), campagne "Écoles de commerce équitable" (<http://www.ecoles-equitable.fr>). La commune peut enfin inciter les établissements scolaires et universitaires sur son territoire, même s'ils ne sont pas sous sa responsabilité, à mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux transitions.

-> Sensibiliser et former les élu-es et les agent-es territoriaux-ales :

- Un ou une élue et un service de la municipalité peuvent être référents du Pacte et impulser auprès des autres services des actions de sensibilisation autour des enjeux du Pacte pour la Transition. On peut commencer par des actions ponctuelles de sensibilisation (par exemple sur les écogestes quotidiens) puis motiver les équipes à s'inscrire à des formations.
- La commune peut notamment formaliser un plan de formation et de sensibilisation des élu-es et agent-es sur les thématiques des transitions mises en œuvre dans la commune. On peut y avoir des formations généralistes sur "comprendre les transitions" à destination de tous les élu-es et agent-es, puis des formations spécifiques sur les thématiques mises en œuvre dans la commune, ou par rapport aux responsabilités des individus (pour ceux et celles agissant dans les centres de loisirs et auprès des jeunes).

-> Sensibiliser les acteurs économiques pour développer les alternatives

- Les transitions auront du sens pour les habitant-es si des alternatives sont proposées localement par les acteurs économiques de leur territoire : agriculture locale et paysanne, ressourcerie, atelier de réparation de vélos... Les dirigeant-es et travailleur-ses des entreprises doivent pouvoir être sensibilisé-es au plus près de leur corps de métier et de leurs propres relations aux transitions. Plus largement, une sensibilisation et implication des acteurs économiques dans les actions de transition de la commune, afin qu'ils en soient parties-prenantes et en voient les avantages pour leur activité, est essentielle pour leur bon fonctionnement de celles-ci.
- Il est possible d'organiser des formations ou des événements de sensibilisation pour les entreprises du territoire, d'identifier les acteurs clés et de créer un club d'acteurs économiques engagés, avec des échanges de pratiques, et de soutenir directement ceux et celles qui mènent déjà une action positive pour le territoire (organiser des parcours de découverte des initiatives locales de transition, orienter les appels d'offres de la commune pour favoriser ces acteurs (voir la mesure 1).)

Ressources

Contactez ou consultez les ressources de : la Fédération Artisans du Monde (formation, outils et accompagnement) (<https://www.artisansdumonde.org>), FAIR[e] (et ses campagnes Territoires de commerce équitable (<http://www.territoires-ce.fr>), FAIRzones (<http://www.tutopourunmondenouveau.org>), génération équitable (www.generationequitable.fr), le Centre Européen de Formation (CEF), les Petits Débrouillards, E-Graine (<http://www.e-graine.org>), Educasol (www.educasol.org), Le Réseau CANOPE (outils, ressources, ateliers d'échanges, formations, ouverts aux collectivités et associations), l'Université du Nous (sur la gouvernance partagée).

Plus de ressources sur la formation des élu·es et agents dans ce document du RAC et de l'ADEME (<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/526-168>), ou en consultant le catalogue des formations du CNFPT, de la Fédération Artisans du Monde, ou de l'ADEME.

Le CFEED avait fait en 2014 10 propositions sur l'éducation à l'environnement et au développement durable pour les élections municipales : <http://www.cfeedd.org//UserFiles/File/10propositionsEEDDok3.pdf>

Principe B : Co-construction des politiques locales

Engager un processus de construction collective des politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Les principes transversaux ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

Le Pacte pour la Transition est un projet de réappropriation citoyenne des politiques locales de la transition, des collectifs d'habitant-es s'engageant avec des candidat-es aux élections municipales à mettre en œuvre des mesures en faveur d'une transition écologique, sociale et démocratique. S'investir sur ce sujet ne s'arrête cependant pas au lendemain des élections. L'esprit d'un Pacte pour la Transition local est d'engager les collectifs citoyens dans la mise en œuvre et le suivi des engagements pris avec les élu-es. Il convient donc de mettre en place un dispositif permettant cette construction collective et ce suivi par les habitant-es de la commune.

Communiquer sur les engagements pris, les modalités de mise en œuvre, et organiser le suivi des engagements :

Dans le cadre du Pacte pour la Transition d'une commune, un collectif local signe avec une ou plusieurs listes se présentant aux élections un pacte local contenant au moins 10 mesures, en précisant le niveau (1,2 ou 3) d'engagement pour chacune.

En plus des fiches techniques accompagnant chaque mesure et principe transversal, des documents permettant le suivi des engagements seront fournis, et les collectifs locaux seront accompagnés dans ce suivi (soutien technique et publicité des engagement pris).

Les élu-es ayant signé un pacte local s'engagent à permettre l'accès à l'ensemble des habitant-es de la commune des informations sur les engagements pris et leurs modalités de mise en œuvre dans les premiers mois du mandat (détail des opérations, délais, avancement), et à organiser un comité de suivi mixte (élu-es et habitant-es, possiblement agent-es et autres acteurs).

Pour aller plus loin : Inclure les habitant-es de la commune dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des mesures

La mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition peut être une opportunité pour développer des dispositifs de participation élargis. Il est ainsi possible d'inclure les habitant-es :

- Dans la formulation et l'adaptation à la commune des mesures : en organisant des temps d'échanges autour des engagements de la commune, des ateliers de co-construction ou fabriques citoyennes, en consultant de manière approfondie les acteurs du territoire impliqués et les habitant-es de la commune ;
- Dans la mise en œuvre des mesures : privilégier le travail avec des associations et initiatives du territoire pour la mise en œuvre des mesures, développer des mécanismes d'initiative citoyenne ;
- Dans le suivi de la mise en œuvre des mesures: élargir la participation au comité de suivi sur la base du volontariat et/ou du tirage au sort, mettre en place une représentation des habitant-es de la commune non élu-es dans toutes les commissions de mise en œuvre des mesures

Des bonnes pratiques :

- Communiquer auprès de l'ensemble de la population de la commune les engagements de la mairie par rapport aux mesures du Pacte pour la Transition (Affiches, flyers, site internet etc.).
- Former les élu-es et les agent-s aux nouveaux modes de gouvernance partagée
- Désigner un ou une élue en charge de la démocratie et des initiatives citoyennes qui pourra être un ou une interlocutrice pour le suivi du Pacte pour la Transition.

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

Cette fiche technique a été rédigée avec l'aide de Elisabeth Dau.

Les principes transversaux ont pour but de garantir la bonne mise en œuvre des mesures du Pacte pour la Transition, en mettant en place des conditions favorables aux transitions du territoire.

Les décisions prises par les gouvernements, y compris locaux, ne prennent souvent pas en compte les impacts à moyen et long terme sur l'environnement et la société dans son ensemble. Ces derniers se font ressentir ou connaître parfois jusqu'à des décennies plus tard. Ce temps "avant impact", pressé par une culture de l'immédiateté, par des cycles électoraux plutôt courts et par la prédominance d'intérêts individuels contribue à des décisions aux conséquences économiques, écologiques, humaines désastreuses dans le temps.

L'urgence climatique est aujourd'hui avérée (spécialistes indépendant-es, GIEC, etc.) et est couplée à une accentuation des inégalités. Les personnes les plus fragiles et en difficultés sont celles qui, partout dans le monde, subissent et subiront le plus fortement les effets de cette crise climatique. Il devient indispensable que les décisions (orientations et projets) prises par les élu-es des communes et de leurs groupements mettent en balance les nécessités de l'urgence et du court terme avec les impacts (souvent irrémédiables) sur l'environnement, sur l'avenir et les conditions de vie de tous les êtres vivants. L'organisation à l'échelle communale s'en trouve aussi questionnée pour que le processus de décision et la définition de projets de territoires à long terme soit l'affaire de tou·tes.

Comment faire ?

- Engagement de la liste électorale/de l'équipe municipale à prendre en compte dans leurs décisions les impacts environnement et sociaux à long terme et l'urgence climatique et sociale.
- Formalisation de l'évaluation et de la prise en compte systématique de critères environnementaux (consommation énergétique, d'espaces naturels et agricoles) et sociaux (impact sur les plus précaires, répartition des bénéfices de l'aménagement en fonction des moyens, du genre, de l'âge...) décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux. Prise en compte de ces critères dans la formulation et la mise en œuvre des projets et actions de la commune, et réorganisation appropriée du fonctionnement et de l'évaluation des services de la commune et de l'intercommunalité.
- Mise en place de garant-es de la prise en compte des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : un-e ou deux conseiller-es municipaux-les dédié-es au temps long, recours à des expert-es avant chaque prise de décision importante (chercheur-ses ou associations spécialisées indépendantes...), outils de participation citoyenne (concertations régulières sur les projets, commissions participatives... voir la mesure 28), mise en place d'une commission extra-municipale du temps long (composée d'habitant-es, d'associations, d'expert-es, d'élu-es et d'agent-es... voir la mesure 29). Mise en place de dispositifs de saisine à destination des habitant-es et associations du territoire pour demander une nouvelle étude de la décision prise.
- Formation des élu-es aux enjeux environnementaux et sociaux, et sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans les prises de décision importantes du conseil municipal.
- Mise en place de dispositifs de transparence autour des décisions prises en conseil municipal et des actions menées par la commune. Toutes les informations (compte-rendus des conseils municipaux, dossiers d'instruction des projets menés par la commune, finances de la commune, personnes et organisations impliquées dans les prises de décisions, moyens de prise en compte des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale...) doivent être mises à disposition de manière claire et pédagogique sur le site internet de la commune, et accessibles sur demande à la mairie.
- Élaboration collective d'un projet de territoire à 10 et 20 ans entre les communes d'un même bassin de vie ou d'un même EPCI, qui réduise les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à la neutralité carbone en 2050, et qui protège et répare la biodiversité.